



REFORME B : NOUS NE VOULONS PAS DES MIETTES FIN 2011

Chers Techniciennes, Techniciens, Dessinatrices et Dessinateurs,

La transposition de la réforme de la catégorie B à la Ville de Paris est attendue par les TS comme par les Dessinateurs.

Quotidiennement, les collègues, qui connaissent mon implication sur ce dossier, m'interpellent. Quand serons-nous reclassés ? Comment ? Sont les questions les plus courantes qui me sont posées.

Les principes de reclassement sont depuis longtemps connus et confirmés par les dernières communications concernant nos homologues de l'Etat, ou les TS territoriaux et hospitaliers. (<http://stechparis.free.fr/reclasstse.pdf>)

Les TS seront reclassés à partir du futur 2^{ème} grade du Nouvel Espace Statutaire du B (TS au 2^{ème} grade et TSP et TSC en 3^{ème}).

A force de le marteler auprès de notre administration, l'UCP-STP a obtenu le reclassement des dessinateurs en catégorie B, à la faveur du futur 1^{er} grade du NES laissé vacant dans la filière technique (<http://stechparis.free.fr/NES.pdf>). Les points restant à valider avec notre administration sont les modalités d'intégration dans le 1^{er} grade du NES. Plusieurs pistes complémentaires sont évoquées : examen professionnel spécifique, intégration par VAE selon les diplômes possédés...

Tout cela devrait se régler rapidement, maintenant la principale interrogation reste le calendrier d'application de la réforme à la Ville. La réponse est venue le 11 octobre à l'occasion d'une rencontre avec la DRH (http://intraparis.ucp.mdp/UCP/download/UCP_FLASH/UCP_Flash_521.pdf) et m'a profondément agacé, c'est le moins que l'on puisse dire.

La DRH a décidé d'examiner notre situation au second semestre 2011 prétextant l'absence de dispositions réglementaires et faisant fi de la situation particulière à la Ville.

Bien sûr, vous pouvez vous en douter, la maîtrise ouvrière a, elle, droit à la première division, un examen bienveillant avant la fin de l'année avec un bénéfice au premier semestre 2011. Avec ce calendrier, assurément maison, ceux-ci profiteront d'une grande partie de l'enveloppe budgétaire de 2,5 millions votée fin 2009 pour la réforme, laissant les miettes aux suivants.

Nous refusons cela, la réforme doit être traitée dans son ensemble en prenant en compte les situations particulières et doit permettre de gommer les différences qui n'ont pas lieu d'être.

Tel est l'objet de mon courrier ci-dessous adressé au DRH.

Comptant sur votre soutien.

Pascal CALAMIER
Président de L'UCP – Syndicat des Techniciens de Paris



**U.C.P. – S.T.P.
LE PRESIDENT**

Paris, le 15 octobre 2010

**Monsieur Thierry LE GOFF
Directeur des Ressources Humaines
2, rue Lobau
75004 PARIS**

Monsieur le Directeur,

Vous avez présenté lundi dernier le calendrier mis en place à la Ville de Paris de la transposition de la réforme de la catégorie B.

L'administration parisienne a fait le choix de reporter l'examen de la situation des Techniciens Supérieurs au second semestre 2011. Or ne pas traiter l'ensemble des différents corps de catégorie B simultanément est une méthode contestable.

En effet, après avoir proposé, sans succès, aux organisations syndicales de la maîtrise, la fusion dans le corps des TS, l'administration s'est autorisée à conclure qu'à la même question, les TS s'y refuseraient.

Outre le fait que la fusion doit être une piste parmi d'autres, il appartient aux organisations syndicales représentatives, au premier chef l'organisation syndicale majoritaire des TS que je représente, d'examiner cette opportunité.

Au-delà de la fusion, il me semble que les réflexions et discussions administration par administration doivent prendre en compte les situations particulières. La coexistence de deux corps en CII, celui des personnels de maîtrise atypique pyramidé à deux grades sans équivalence dans aucun des trois versants et celui des Techniciens Supérieurs à 3 grades en homologation à celui de la FPE, font apparaître des disparités criantes en terme de déroulement de carrières qui ne sont pas justifiées à niveau de recrutement identique et missions comparables. Vous pourrez à ce titre mesurer l'impact financier de cette situation en consultant notre étude comparative (<http://stechparis.free.fr/comparatifAM-TSversion2008.pdf>)

D'autant, qu'aujourd'hui la frontière entre les missions et les fonctions des AM et des TS reste des plus confuses. En effet, il n'est pas rare que des postes de TS soient occupés par des AM et réciproquement alors que dans d'autres emplois à missions transversales, ils sont ouverts aux deux corps.

La transposition de la réforme doit être l'occasion d'harmoniser les statuts des personnels de maîtrise et des techniciens supérieurs. Cette harmonisation peut très bien intervenir en dehors dans une démarche de fusion corps. Mais dans ce cas, les situations particulières des deux corps doivent être menées en parallèle, en consultant les organisations représentatives, et en suivant un même calendrier.

D'autant, qu'en dehors des disparités actuelles de déroulement de carrières, les analogies concernant le reclassement en NES de ces deux corps plaident également pour un traitement concomitant.

Les grades de ces deux corps classés en CII seront reclassés à partir du second grade de NES libérant ainsi le premier grade. Nous revendiquons que les dessinateurs reclassés en Techniciens projeteurs occupent cet espace, en analogie avec la maîtrise qui propose de reclasser dans ce grade les agents d'encadrement.

Les corps de la maîtrise et des techniciens supérieurs ont la particularité de disposer d'un emploi fonctionnel (Chef d'Exploitation pour les AM et Chef de Subdivision pour les TS). Un examen pertinent de ces deux situations pourrait permettre de généraliser cela par un reclassement en A.

Enfin, à plusieurs occasions des sources concordantes font état de réflexions menées par la DRH concernant le recrutement des techniciens supérieurs, sans qu'à aucun moment, l'avis de mon organisation syndicale ait été sollicité. Nous vous avons pourtant informé que nous ne serions pas opposés à une évolution dans ce sens dès lors que nous y soyons associés. Nous vous avons d'ailleurs soumis dans ce sens un dossier concernant la formation alternée proposé pour nos homologues, qui à ce jour, est resté sans réponse.

Tous ces arguments démontrent que le traitement dissocié de ces deux corps n'a pas de logique, sinon de favoriser l'un des deux par rapport à un autre et de dégrader la situation actuelle.

Aussi, nous vous demandons que la situation des TS soit traitée en même temps que les AM en configuration de CAP.

Nous sollicitons un rendez-vous afin d'examiner ensemble les pistes d'évolution de nos statuts par rapport au NES et à la situation particulière de l'administration parisienne.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma haute considération.

Pascal CALAMIER